



RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

Le Conseil économique et social du Nord-Pas de Calais, assemblée consultative du Conseil régional rassemblant les représentants du monde économique, social, éducatif et associatif régional, constitue une force d'analyse et de prospective, au service de la région. Le CESR est chargé d'apporter la vision de la société civile organisée sur la situation, les enjeux, défis et perspectives pour l'avenir du Nord Pas de Calais et des ses habitants.

Contribution du Conseil économique et social régional du Nord-Pas de Calais au Livre Blanc « Plates-formes multimodales » du canal Seine-Nord Europe

Adoptée en bureau du 5 décembre 2008

Le CESR considère qu'un projet aussi ambitieux que Seine-Nord Europe ne pourra constituer une réussite que si l'ensemble des territoires et des décideurs y travaillent ensemble. Ce projet qui représente un coût de 4,2 milliards d'euros et un chantier de 7 ans nécessite une parfaite coordination entre les différents acteurs locaux, nationaux et européens.

Le canal Seine-Nord Europe s'inscrit dans la logique des grands projets de transport de marchandises du Schéma régional des transports du Nord-Pas de Calais.

Le canal Seine-Nord Europe, une priorité pour la Région Nord-Pas de Calais

Le CESR du Nord-Pas de Calais considère que ce projet est une réelle opportunité pour les territoires. Le CESR s'est ainsi déjà prononcé en faveur de la construction du canal Seine-Nord Europe dans son avis sur le « projet de schéma régional des transports » en septembre 2006. Cet avis indiquait que ce « *projet constitue une priorité pour notre région* » et qu'il fallait « *entreprendre les travaux du canal Seine-Nord Europe le plus rapidement possible* ».

Le canal Seine-Nord Europe peut, sous certaines conditions, devenir un outil majeur de développement durable pour la Région Nord-Pas de Calais, priorité affichée du Conseil régional. Le canal Seine-Nord Europe permettra non seulement de prendre en charge une part significative des flux de marchandises sur l'axe nord-sud, avec de faibles répercussions environnementales, mais sera aussi un moyen, grâce à ses équipements connexes, de créer de nouvelles activités, tant industrielles que logistiques.

Les plates-formes multimodales, parties intégrantes du projet Seine-Nord Europe

Le CESR se réjouit de voir que la question des plates-formes multimodales est étudiée en amont du projet Seine-Nord Europe. Le CESR considère en effet que les plates formes multimodales doivent être pensées comme des éléments essentiels de ce projet.

Les plates-formes multimodales sont des infrastructures stratégiques pour le développement du trafic sur le canal Seine-Nord Europe. Elles auront un impact important sur l'aménagement et le développement du territoire et doivent donc être intégrées à une réflexion globale.

Le canal Seine-Nord Europe devra bénéficier à l'ensemble des territoires traversés et ne pas constituer un simple corridor entre l'Europe du Nord et l'Ile de France. Les plates-formes multimodales seront ainsi des outils déterminants pour que les territoires profitent au mieux de cette opportunité que représente le canal Seine-Nord Europe.

Les plates-formes multimodales et le Partenariat Public-Privé

Le Conseil économique et social du Nord-Pas de Calais prend acte de la volonté des décideurs de faire appel au Partenariat Public-Privé pour financer les plates-formes multimodales.

Le CESR insiste sur le fait que les risques liés au financement des plates-formes multimodales devront donc être partagés par l'ensemble des acteurs impliqués, publics et privés.

Le projet canal Seine-Nord Europe et les plates-formes multimodales qui y sont associées constituent une opportunité exceptionnelle pour le développement de l'emploi dans les territoires concernés. Il serait judicieux que les entreprises locales soient considérées comme des acteurs importants pour relever ce formidable défi que représente ce chantier.

Les conditions de travail sur les chantiers

Une attention particulière doit être apportée aux conditions de travail sur les chantiers du canal Seine-Nord Europe et des plates-formes multimodales. Le CESR estime important que la qualité de vie des personnes qui travailleront sur les chantiers, et notamment leurs conditions d'hébergement, soient prises en compte pour le dialogue compétitif.

Les plates-formes multimodales, une coordination nécessaire pour une complémentarité profitable pour tous

Le projet Seine-Nord Europe est accompagné de la construction de quatre plates-formes multimodales qui sont celles du Noyonnais, de Nesle, de Péronne-Haute-Picardie et de Cambrai-Marquion.

Le CESR considère qu'elles doivent travailler ensemble afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Pour faciliter cette complémentarité, il semble important de mettre en place une structure de coordination des plates-formes multimodales.

Le CESR souhaite également que le canal Seine Europe bénéficie à l'ensemble du réseau fluvial et maritime de la région Nord-Pas de Calais en même temps qu'il favorise une ouverture sur les régions voisines. Il serait pertinent que les autres plates-formes multimodales des territoires voisins du projet, les ports maritimes et les ports intérieurs soient des éléments incontournables de la réflexion sur les plates-formes multimodales du canal Seine-Nord Europe.

L'implantation d'entreprises qui utilisent la voie d'eau

Il est important que les entreprises qui s'implantent sur les plates-formes multimodales utilisent le canal Seine-Nord Europe. Le canal Seine-Nord Europe doit d'une part permettre aux entreprises déjà présentes sur le territoire de bénéficier d'un nouveau mode de transport et d'un accès facilité aux ports maritimes. Il sera également un élément attractif pour des entreprises qui souhaitent profiter de l'opportunité que représente une voie d'eau à grand gabarit.

Le CESR met l'accent sur le fait que l'on pourrait imaginer des mesures d'accompagnement et des incitations afin que les entreprises s'implantent « bord à canal ». Une réflexion pourrait être menée concernant le transport de matières dangereuses afin que celui-ci soit effectué principalement par voie fluviale. Ne pourrait-on pas imaginer ainsi de contraindre, sous certaines conditions, les entreprises à utiliser le canal Seine-Nord Europe plutôt que la voie routière pour transporter les matières dangereuses ?

En outre, le CESR se prononce en faveur d'un soutien important à la filière du transport fluvial, de la formation des bateliers à la construction des bateaux, avec un ancrage particulier dans le Nord-Pas de Calais.

Des plates-formes trimodales

Le CESR souhaite que les plates-formes multimodales ne soient pas uniquement une interface entre la voie d'eau et le réseau routier. Il est important que ces infrastructures soient le moyen de développer une irrigation réellement intermodale des territoires, privilégiant les interconnexions fer-voie d'eau. Il est nécessaire que l'ensemble du réseau ferroviaire soit renforcé en tenant compte de ces nouvelles infrastructures. En outre, le renforcement de l'intermodalité fer-voie d'eau pourrait constituer une opportunité de développement des opérateurs ferroviaires de proximité.

Les acteurs locaux doivent intégrer ce projet dans leur vision de leur territoire

L'insertion du canal Seine-Nord Europe au sein des territoires est un enjeu crucial pour le succès de ce projet. Cette infrastructure doit être « appropriée » par les différents acteurs locaux.

La réussite de ce projet sera liée en partie à la volonté des différents acteurs d'accompagner l'arrivée de cette nouvelle infrastructure sur leur territoire. Elle doit devenir pour ces derniers une véritable ambition partagée.